

Document à remettre, par l'organisateur de la manifestation, dûment **complété** et **signé**, à l'Administration communale de Spa : rue de l'Hôtel de Ville, 44 à 4900 Spa ou à **info@villedespa.be** (l'envoi par email est préféré), et ce, au moins **60 jours avant la date** de la manifestation. Si vous avez des questions, vous pouvez les adresser à cette même adresse ou au **087/795360**.

- 1) Dénomination exacte de la **manifestation** :
- 2) **Date(s)** :
- 3) **Lieu** de la manifestation :
- a. S'agit-il d'une manifestation en plein air : oui/non
- b. S'agit-il d'une manifestation en lieu clos et couvert : oui/non
- 4) S'agit-il de la 1^{re} manifestation ? oui/non. Le cas échéant : date et lieu des manifestations antérieures (se limiter aux trois dernières) :

- 5) **Durée** :
- Le cas échéant :

	Date	Heure de début	Heure de fin
Montage			
Entraînement/Répétition			
Manifestation/Evénement			
Accès au public sur le site			
Démontage			

6) Identité de l'organisateur :

Nom et Prénom : Adresse de contact :

Date de naissance : Téléphone :

Adresse email : Statut légal (asbl, personne physique, etc.) :

Si différent : Identité du collaborateur désigné par l'organisateur pour veiller à la sécurité durant la manifestation :

Si différent : Identité des personnes de contact durant la manifestation :

Nom et prénom	Fonction	GSM	MAIL

- 7) **Assurances** : en signant la présente, l'organisateur confirme qu'il a assuré sa responsabilité civile dans le cadre de la manifestation dont ce formulaire est l'objet.

Compagnie d'assurance et numéro de contrat :

8) Risque :

• **Types de risques possibles.**

- Violences Mouvements de panique
- Bousculades Présence de substances psychotropes
- Autres - à définir :

• **Facteurs pouvant engendrer un risque spécifique (joindre plan en annexe).**

Débit de boissons et/ou restauration ? Le cas échéant, précisez les points de restauration ou de consommation en spécifiant leur localisation et le type d'énergie (électricité, gaz, barbecue, friture, etc.).

Commerces ambulants ? oui/non. Le cas échéant : y-a-t-il utilisation de moyens de chauffage (précisez leur type) ?

Présence d'animaux ? oui/non

Feux d'artifice ou engin pyrotechnique ? Le cas échéant :

- Identité de l'artificier :
- N° d'agrément de celui-ci :

- Localisation du pas de tir :
- O Structure provisoire (ex : chapiteau, tribune, chalet, etc.) ? Le cas échéant :
- Situation :
- Surface :
- Capacité souhaitée :
- Moyen de chauffage :

• **Public.** Nombre de personnes attendues :
 0 à 100 / 100 à 500 / 500 à 2000 / 2000 à 5000 / 5000 à 10000 / 10000 et plus

- 0 Public familial et/ou paisible
- 0 Public assis
- 0 Présence de personnes à mobilité réduite
- 0 Menace de hooliganisme
- 0 Autres risques encourus par les participants :
- 0 Public jeune et ou « dynamique »
- 0 Public debout
- 0 Présence de VIP

• **Encadrement du public.**

- Perception d'un droit d'entrée ? oui/non
- Signaleurs de l'organisation ? oui/non Le cas échéant : nombre :
- Présence d'une entreprise de Gardiennage reconnue ? oui/non Le cas échéant :
- Nom de l'entreprise :
- N° d'agrément :
- Nombre de personnes engagées :
- Tâches affectées au personnel de l'entreprise de gardiennage :

- Présence d'un service de prévention médicale ? oui/non. Le cas échéant :
- Nom de l'entreprise :
- Nombre de personnes engagées :

• **Des mesures de police sont-elles souhaitées par l'organisateur ? Le cas échéant, il est obligatoire de fournir un plan.** Veuillez être le plus précis possible.

- Interdiction de Stationnement :
- Voie à sens unique :
- Interdiction de circulation :
- Encadrement de cortège :
- Encadrement du public :
- Autres (à définir) :

9) Du matériel communal est-il souhaité par l'organisateur (barrières, poubelles, etc.) ?

10) Demande d'autorisation d'affichage sur la voie publique : oui/non

(Cette demande ne concerne que les voiries communales, le placement d'affiches le long des routes régionales nécessite l'accord préalable du SPW - Direction des Routes de Verviers).

Fait à, le

Signature : Nom - Prénom :

Tout manquement ou information erronée au présent document fera l'objet de sanction voire du retrait de l'éventuelle autorisation qui aurait été octroyée.

Visa du Bourgmestre ou autorisation (si manifestation ou bal en plein air). A Spa, le

La Bourgmestre,
S. DELETTRE